



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018**

Mairie de Groissiat

Présents : Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Christian Gros, Manuel Ollier, Gilbert Samerel.

Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Frédérique Machurat, Monique Roy, Stéphanie Volle.

Excusée : Madame Nathalie Duthel.

Secrétaire de séance : Madame Monique ROY.

Date de convocation : 14 novembre 2018

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 15 octobre 2018.
- Compte rendu des décisions du Maire : -

Comptes rendus des commissions

. **Commissions des travaux: Réunion le 14 novembre.**

. Mise en accessibilité de l'église de Groissiat

Dans le cadre de l'obligation légale de la mise en accessibilité PMR de l'Église de Groissiat, la commission des travaux a étudié le devis présenté par l'entreprise RINALDI. Deux solutions étaient envisagées dans ce devis. A l'unanimité, c'est la seconde version qui a été retenue, dans laquelle les marches sont supprimées pour l'accès par la porte latérale.

Néanmoins, un transport sera effectué sur place avec l'entreprise pour appréhender l'esthétique du projet. Les travaux s'élèveraient à environ 11 200 euros H.T. Compte tenu de l'agenda que nous devons respecter et de la disponibilité de l'entreprise, ces travaux devraient être exécutés avant la fin de l'année. Pour l'avenir, une rénovation des murs décrépis à l'intérieur de l'église sera à envisager. En effet, depuis la rénovation de la toiture en 2016, les murs, alors gorgés d'humidité, se sont assainis mais ont commencé à s'effriter en séchant.

. Questions diverses :

La commission a également émis un avis favorable pour la mise en sécurité d'une partie du mur de séparation entre l'église et la résidence Bassompierre qui menace de s'écrouler. Il s'agira de faire tomber la partie supérieure du mur et d'installer à la place un grillage.

Travaux conduite d'eau potable à Alex : le chantier est en cours d'achèvement. Suite à une réunion sur le terrain, l'entreprise s'est engagée à remettre la chaussée en parfait état de propreté. Elle va également remettre en forme le sentier qui a été élargi. A ce sujet, Odile CERTAIN et notre agent ONF, Christelle GALLETI se rendront sur place pour donner des instructions précises de profilage pour permettre un bon écoulement des eaux pluviales.

. **Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles : Réunion le 15 novembre.**

. La Commémoration du 11 novembre, organisée à Groissiat, conjointement avec Martignat, a rassemblé une foule nombreuse mêlant toutes les générations notamment grâce à la participation des enfants des écoles et de leurs familles.

La réussite, tant de la cérémonie que de l'exposition, tient à la participation de multiples acteurs de nos deux communes qu'il faut ici saluer et remercier pour leur contribution.

. Soirée Beaujolais du 16 novembre par le Comité de Fêtes : plus de 240 participants et une excellente ambiance tout au long de la soirée.

. Repas des aînés du dimanche 09 décembre à midi : les inscriptions sont encore plus nombreuses cette année.

. Arbre de Noël du dimanche 16 décembre : les membres de la commission s'occupent des préparatifs. Pour mémoire, le spectacle est réservé depuis plusieurs semaines. Le Père Noël sera bien présent pour la remise des cadeaux aux 0-3 ans.

. Flash infos : les articles devront être bouclés pour fin novembre pour une parution deuxième quinzaine de décembre.

. **Commission des Finances** : La commission ne s'est pas réunie.

Situation de trésorerie stable.

. **Commission Environnement et Forêt :**

Illuminations de Noël

La pose des décorations est en cours.

Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité

. **Décision budgétaire modificative n°2 budget principal 2018**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

023/023	Virement à la section d'investissement	-	42 500.00
6218	Autre personnel extérieur		1 500.00
6411	Personnel titulaire	-	24 608.89
6413	Personnel non titulaire		20 000.00
6455	Cotisation Assurance personnel		3 029.89
6456	Cotisations FNC supplément familial		79.00
65548	Contrib. aux organismes de regroupement : autres		42 500.00

Soit un total de + 0.00 €

Recettes de Fonctionnement

Néant

Soit un total de + 0.00 €

Dépenses d'investissement

2315/23 -76	Immos en cours-inst.techn. – place Saint Cyr	-	42 500.00
-------------	--	---	-----------

Soit un total de – 42 500.00 €

Recettes d'investissement

021/021	Virement de la section de fonct	-	42 500.00
---------	---------------------------------	---	-----------

Soit un total de – 42 500.00 €

. Astreintes pour la saison hivernale 2018 / 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prévoir que :

. La période d'astreinte de déneigement s'étendra du 01 décembre 2018 au 28 février 2019.

. Conformément à la réglementation, ces astreintes seront rémunérées aux taux suivants :

Nuits autres que celles du samedi et du dimanche (de 18 heures à 8 heures)	10.75 €
Week end du vendredi soir 18 heures Au lundi 8 heures	116.20 €
Jour férié et nuit suivante (de 8 heures au lendemain 8 heures)	46.55 €
Semaine complète	159.20 €

. Attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissement publics locaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et liberté des communes, notamment son article 97 ; le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté du 16/12/1983 précisent les conditions d'octroi aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de Receveur, de l'indemnité allouée par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Il précise que cette indemnité est basée sur la moyenne des dépenses budgétaires au litre des trois dernières années et révisable chaque année. Elle est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal mais son attribution doit faire l'objet d'une nouvelle délibération à chaque changement de Comptable du Trésor.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Michel PRIORE occupe le poste de trésorier municipal depuis le 1^{er} novembre 2018.

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il convient de fixer le principe et le taux de l'indemnité en soulignant que les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournies par Monsieur Michel PRIORE trésorier municipal, ont un caractère facultatif et qu'elles justifient donc l'allocation de cette indemnité.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur Michel PRIORE, trésorier municipal, et de fixer son taux à 100 %.

. SEMCODA : demande d'approbation de la mise en vente de pavillons aux occupants.

Monsieur le Maire explique que la Société d'économie mixte de construction de l'Ain (SEMCODA) désire proposer à la vente une partie de son patrimoine locatif situé dans la Commune.

Le 8 novembre dernier, il a reçu en mairie Monsieur Jaime GOVOU, responsable du service vente de patrimoine à la SEMCODA.

Les biens concernés sont dix pavillons des impasses de l'Etang et des Burgondes, de l'ensemble immobilier « les Chaix », ainsi qu'un pavillon situé 45 impasse du Briay.

Monsieur le Maire explique que plusieurs locataires sont intéressés par l'acquisition de leur logement.

Les services de la SEMCODA ont confirmé que la garantie financière accordée par la commune, dans le cadre des prêts qu'ils ont souscrits, était réajustée annuellement au regard des ventes passées.

Monsieur le Maire précise que les logements cédés continuent à être classés en tant que logements sociaux pendant dix ans à compter de la vente.

Au regard des obligations réglementaires, la SEMCODA doit solliciter l'avis du conseil municipal avant de procéder à la mise en vente.

Au vu des éléments présentés, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la mise en vente des biens susvisés.

. Noël 2018 : Bons d'achat ou virement aux personnes handicapées

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'action sociale (CCAS) ayant été supprimé, les attributions du CCAS reviennent désormais à la compétence du conseil municipal.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de décider du maintien, en 2018, de l'attribution des bons de Noël aux personnes handicapées.

Sur le principe des années précédentes, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

. d'attribuer un bon d'achat ou un don en argent aux personnes handicapées de la Commune, à l'occasion de Noël 2018, selon le barème suivant :

Enfants de 0 à 5 ans : bon d'achat de 30 €

Enfants de 6 à 10 ans : bon d'achat de 50 €

Enfants de 11 à 17 ans : bon d'achat de 75 €

Adultes càd à partir de 18 ans : virement de 80 €

Il est précisé que les bons prendront la forme de chèques cadeaux du Pôle du Commerce de la Plastics Vallée – 1 place du 11 Novembre 1943 - 01100 OYONNAX.

La commission de veille sociale, dont les membres ont été désignés le 1^{er} février 2016 en conseil municipal, sera sollicitée pour la remise de ces bons.

Informations communales

- . Refus subvention DSIL Place Saint Cyr : Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services de l'Etat fin 2017. Ce dossier a reçu un accueil très favorable et tout laissait penser que l'issue serait positive. Une lettre de refus signée par Monsieur le Préfet de l'Ain est arrivée en mairie le 31 octobre.
- . Calendrier prévisionnel des réunions du conseil municipal en 2019.
- . Rappel des modalités d'occupation de la salle des associations : suite à plusieurs demandes de locations à titre privée, Monsieur le Maire souhaite rappeler les modalités d'occupation de cette salle. Il s'agit d'une salle mise à la disposition des associations dans le cadre de leurs activités. Equipée de matériel informatique et de mobilier de rangement, attenante aux locaux de la mairie, elle n'est clairement pas appropriée à un usage purement festif.
- . Interrogé sur la possibilité d'en faire une salle accessible aux jeunes habitants de la Commune désirant se réunir le week end, Monsieur le Maire a suggéré la constitution d'une association avec mise en place d'un bureau composé d'interlocuteurs responsables. Dans l'avenir, il pourrait être envisagé d'aménager des locaux communaux en salle dédiée à un usage de loisirs.
- . Plan communal de sauvegarde (PCS) : Monsieur le Maire tient à rappeler à chaque membre du conseil, l'existence de ce document en Mairie et le rôle de chacun en cas de déclenchement lors d'une crise (graves intempéries, accident, ...) Les conseillers municipaux sont invités à venir consulter le PCS en mairie et à faire part de leurs questions à l'issue de cette consultation.
- . Monsieur le Maire rappelle qu'en cas de nécessité, c'est lui, en premier lieu, qui joue un rôle d'alerte et de coordination.

Informations communautaires

- . Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat du Haut-Bugey (PLUIH) : trois réunions publiques sont organisées par Haut Bugey Agglomération pour présenter les principes d'élaboration zonage-règlement :
 - . le jeudi 29 novembre 2018 à 18h30 ; salle MOGADOR à MONTREAL LA CLUSE.
 - . le mercredi 05 décembre à 18h30 ; salle polyvalente à VIEU D'IZENAVE.
 - . le jeudi 06 décembre à 18h30 ; salle des fêtes à NURIEUX VOLOGNAT.
- . Aire de covoiturage : la création d'une aire de 45 à 50 places à l'entrée de Groissiat est actée. Sa réalisation est prévue à l'horizon 2019-2020. Son financement, estimé à 300 000 €, sera assuré par HBA.

Questions diverses

- . Prochain bureau : lundi 03 décembre à 18h30.
- . Prochaines commissions : dates à définir.
- . Prochain conseil municipal : mercredi 19 décembre 2018 à 18h30.

La secrétaire de séance

Monique ROY

